

Pour qui ?

Les **travailleurs** qui ne disposent pas du statut d'indépendant

Les **donneurs d'ordre** (clients) qui veulent faire appel à des travailleurs sans les engager

Dans quels secteurs ?

- Audiovisuel
- Cinéma
- Spectacle
- Création artistique
- Voix off
- Consultance
- Métiers de l'IT
- Vente
- Enseignement
- Coaching
- Secrétariat
- Etc.

Nos solutions ?

Chez MERVEILLE, nous transformons **vos besoins** en solutions.

Nous vous proposons des **contrats à la prestation**, que celle-ci ait lieu en Belgique ou à l'étranger, ainsi que des **contrats d'intérim**.

Simplifiez vos collaborations.

Avec MERVEILLE, c'est moins de paperasse, pour plus de projets.



Rendez-vous directement sur notre site pour plus d'informations.

MERVEILLE S.A. BE0447.296.197

MERVEILLE + INTERIM S.A. BE0477.334.921

T. 068 45 68 68

infos@merveille.be

www.merveille.be

Rue de la liberté, 31 7950 Chièvres

(Pas d'inquiétude, vous ne devrez jamais vous déplacer !)

merveille

Depuis 1992



www.merveille.be

Notre mode de fonctionnement

01 - Le temps des négociations

Un accord est trouvé entre le travailleur et le donneur d'ordre sur la prestation à effectuer

02 - Communication des informations à Merveille

03 - Signature du contrat / bon de commande

04 - Formalités administratives & édition du contrat

Merveille se charge des obligations incombant à l'employeur et édite le contrat de travail, en plus de se charger des diverses démarches administratives (ONSS, assurances, détachement à l'étranger, etc)

05 - La prestation a lieu

06 - La facturation

Merveille envoie la facture au donneur d'ordre

07 - Paiement garanti du salaire

08 - Documents sociaux

Merveille se charge d'envoyer les documents sociaux au travailleur (fiche de salaire, C4, attestation de travail, etc.)



**Bientôt en ligne :
la plateforme qui fait
matcher jobs et talents**

VOS AVANTAGES

En tant que travailleur

- 👍 Le paiement de votre salaire est **garanti**
- 👍 Vous êtes couvert par une **assurance** accident de travail
- 👍 En travaillant légalement, vous cotisez pour votre **pension** et pouvez prétendre au **statut de travailleurs des arts** (ancien statut artiste)
- 👍 Vous bénéficiez des **conseils** d'une équipe **disponible** par téléphone et par mail
- 👍 L'inscription est **gratuite**... et elle le restera toujours
- 👍 Vous aurez accès à la **plateforme** pour décrocher des **nouveaux jobs**

Prochainement :

- Tous vos documents disponibles 24h/24
- Un outil de simulation pour connaître directement votre salaire

En tant que donneur d'ordre

- 👍 Nous vous donnons la possibilité **d'adapter** les modalités de **paiements**
- 👍 Vous êtes **déchargés** de toutes les obligations incombant à l'employeur
- 👍 Nous sommes éligibles à la **Tax-Shelter**
- 👍 Vous bénéficiez des **conseils** d'une équipe **disponible** par téléphone et par mail
- 👍 Vous aurez accès à la **plateforme** pour dénicher de **nouveaux talents**

Prochainement :

- Un outil de simulation budgétaire pour anticiper vos besoins
- Un planning centralisé pour suivre vos collaborateurs en un coup d'oeil
- Un accès 24h/24 à vos documents